L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 16 NOVEMBRE 1849.

Imprimé et publié, par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 16 NOVEMBRE.

AFFREUSE CATASTROPHE.

Explosion à bord du bateau à vapeur Louisiana.

GRAND NOMBRE DE VICTIMES.

L'une des plus affreuses catastrophes dont la Nouvelle-Orléans ait jamais été le théâtre a eu lieu [illegible] vingt heures, dans le port de la 2e Municipalité, au pied de la rue du Canal.

Le bateau à vapeur *Louisiana*, capitaine Cannon, partait pour St Louis, faisait ses préparatifs de départ lorsque les deux chaudières ont fait explosion avec un bruit épouvantable. La détonation a été si terrible que le sol en a tremblé et que tous les magasins situés sur la Levée et dans les rues adjacentes ont été fortement ébranlés. Pendant un instant l'air a été obscurci; des débris et des corps lancés à une grande hauteur par la force irrésistible de la vapeur formaient l'effet d'un épais nuage; puis tout cela est retombé dans le fleuve, sur le wharf et sur la terre, et la Levée a été couverte d'éclats de [illegible], de poutres tordues et brisées, de lambeaux de chair calcinée qui répandaient une odeur nauséabonde.

[illegible] des bras, des jambes, des [illegible] mutilés, lacérés, [illegible] par la vapeur. Les curieux qui [illegible] sur le lieu du sinistre [illegible] l'intervention sur la chair humaine. [illegible] dans le sang et foulaient aux pieds [illegible]. C'était affreux et nous [illegible] le hideux spectacle qui a [illegible] nos yeux.

L'explosion a eu lieu au moment où l'équipage [illegible] de retirer le pont de communication [illegible] premier jet de la vapeur. Le wharf était encombré d'une foule énorme mêlée de voitures et de chevaux. Cette foule a été prise d'une folle terreur en entendant la détonation et en voyant tomber les morts; elle s'est précipitée dans tous les sens, les plus forts renversant les plus faibles et les écrasant. Les chevaux effrayés se sont [illegible] au milieu de la masse compacte, foulant sous leurs pieds tous les malheureux qui se trouvaient sur leur passage. Ceux qui ont assisté à cette scène de mort se la rappelleront toujours.

Le *Louisiana* avait environ quatre-vingts passagers [illegible] femmes et enfants. Ils ont presque tous péri, les uns ont été tués par l'explosion, les autres noyés dans le fleuve. Le bateau à vapeur a été mis en pièces et a coulé au bout d'une demi-heure avec tous les blessés qui [illegible] et poussaient de [illegible] gémissements. On n'entendait que [illegible] "Mercy" "Lord" "God", et puis le [illegible] le navire et le silence [illegible] du silence de la mort, un silence [illegible] les spectateurs de cette [illegible].

[illegible] a été lancée horizontalement [illegible] au coin de la Nouvelle Levée et de la rue du Canal, sur le trottoir du grand bâtiment construit à une petite distance de la Douane et occupé par un café. [illegible] a rencontré sur son passage un [illegible] cheval et le conducteur ont été [illegible] déjà heurtée à des barres de [illegible] la levée et qui ont été lacérés [illegible] obstacle providentiel, qui a [illegible] la chaudière, ce [illegible] l'effet d'une bombe [illegible] maisons de la Levée. Elle [illegible] café dont nous [illegible] avoir brisé les piliers en [illegible].

[illegible] difficile de préciser le nombre [illegible] des blessés. [illegible] victimes du *Louisiana*, [illegible] personnes [illegible] sur le wharf au moment du sinistre ont été atteintes, ar des fragments de fer et ont été tuées; d'autres ont été écrasées sous les roues des voitures emportées par les chevaux effrayés. Nous avons vu ramasser des charretées de morts et de [illegible]; ailleurs on recueillait les membres [illegible] couvraient le wharf et la Levée.

[illegible] circonstance a ajouté à l'horreur et [illegible] du sinistre. Le bateau à vapeur [illegible] d'arriver et s'avançait au wharf à [illegible] *Louisiana*. Son pont était couvert de passagers. Un grand nombre d'entre eux a été [illegible] lui-même a reçu de graves avaries, presque toute sa cabine a été mise en pièces. Le pilote n'avait pas encore quitté le gouvernail [illegible] impassible à son poste au [illegible] s'écroulait devant et derrière lui.

Un autre bateau, le *Bostona*, était mouillé à gauche, il a été également très maltraité. Le *John Hancock*, mouillé un peu plus loin, a eu ses cheminées renversées. Le capitaine du *Bostona*, dit-on, été tué.

Le docteur Testut, éditeur des *Veillées Louisianaises*, a échappé miraculeusement à la mort. Il venait d'accompagner à bord le docteur Bienville, de la Pointe Coupée, et mettait le pied sur le wharf lorsque l'affreuse catastrophe a eu lieu. Un homme qui se trouvait à côté de lui a été atteint par une lourde pièce en fonte et a été tué sur le coup; en tombant, il a étendu les mains vers M. Testut et a saisi son paletot dont il a déchiré tout un pan. [illegible] sans même pousser une plainte. Un peu plus loin le docteur Testut a relevé un blessé qui respirait encore et qui a expiré entre ses bras au moment où il se disposait à le saigner. Un cab est passé sur le corps de M. Testut, mais celui-ci s'est relevé sans la moindre contusion grâce à la légèreté de la voiture.

Le docteur Bienville a, dit-on, été coupé en deux.

Des témoins oculaires nous rapportent le fait suivant. Un des passagers du *Louisiana*, lancé en l'air par l'explosion, est retombé dans un [illegible] près du wharf. Sa chute a été amortie par la vase et la boue délayée et il n'a reçu aucune contusion. C'était, à en juger par le costume, un Américain de l'Ouest. Ses premières paroles en revenant de son étourdissement, ont été celles-ci: *I'll be d—d if I ever had such a fall in my life.* Et puis, ayant recueilli ses souvenirs, il s'est écrié avec une inexprimable angoisse: *My family was a board.* "Ma famille était à bord!"

Nous enregistrerons les nouveaux détails [illegible] parviendront aujourd'hui à notre connaissance, [illegible] seront sans doute aussi douloureux et aussi navrans que ceux que nous donnons plus haut.

Le coroner Spedden nous prie d'annoncer aux familles des personnes qui s'étaient embarquées sur le *Louisiana* que tous les cadavres recueillis ont été déposés au corps de garde de la rue Baronne, 2me municipalité.

POSTSCRIPTUM.—Après avoir recueilli, durant une grande partie de la nuit, les informations qui nous ont paru les plus positives, nous [illegible] que les personnes qui se trouvaient à bord du *Louisiana*, étaient au nombre de DEUX-CENT HUIT, et que d'après le calcul fait, au moins CENT CINQUANTE ONT PERI!! On a pu sauver les huit à dix dames qui se trouvaient dans la chambre.

On ne sait à quoi attribuer la cause de ce terrible événement. Quelques minutes avant, on a entendu le capitaine Cannon demander à l'ingénieur s'il était prêt et celui-ci répondre affirmativement. Revenant près des chaudières, l'ingénieur cria au second "*There is the mischief to pay, run for your life*" et tous deux coururent vers l'arrière du bateau. En ce moment l'explosion eut lieu, le second a été blessé, mais l'ingénieur n'a reçu aucune atteinte. Le capitaine a été légèrement brûlé par la vapeur.

Les corps des victimes ont été transportés au poste de la rue Baronne, et les blessés sont à l'hôpital de Charité. Voici les noms de ceux qui reçoivent des secours:

Henry W. Bermegan, du Kentucky; Daniel Eckerle, de Bavière; Henry Livingston, Isaac Garrison, Hugh McRea; Samuel Fox, du Kentuck, Wm Welch, d'Irlande; Clinton Smith du Kentucky; John Laws, Wm Tucker; Henry Tucker, du Missouri; James Matthes; Jean Montreal; Wm Nee; J. Welch, d'Irlande; Jas. Flym, do; huit nègres et négresses esclaves. En outre, dix-sept blessés dont on n'a pu connaître les noms.

Plusieurs autres blessés ont été transportés à l'hôpital du Dr. Stone.

Trente-deux cadavres sont exposés au poste de la rue Baronne. A dix heures du soir on n'en avait reconnu que quatre; à savoir: Simeon Wol, jeune homme de dix-neuf ans, natif de New-York; le capitaine Brown, employé de la compagnie des remorqueurs; John Hughes, James Atkinson, et un petit vendeur de journal, nommé Charlie Sullivan, ainsi que deux de ses camarades.

Les personnes suivantes, de la Nouvelle-Orléans, manquent: on suppose qu'elles ont été tuées:

Un fils de M. Barelli, négociant, âgé de quinze ans, qui se trouvait occupé dans la chambre du commis au moment de l'accident; le capitaine Selleck; M. Elliot, commis de MM Marsh & Ranlett; Robert McMicken, commis de MM. Small & McGill; Madame Robert Moody, femme du commis du *Storm*; M. Deer[illegible], neveu de M. Watt, négociant; De Saulles, commis de MM. Norton & Co.

Etrangers de la ville tués, ou dont on n'a pas de nouvelles:—Le docteur Bienville, de la Pointe-Coupée; Wm C. Read, du Missouri; Levy, pilote du *Bostona*; C. Kraffis, de Memphis; Evan Knox, maître d'hôtel du *Storm*, ainsi qu'un très grand nombre d'autres, dont on trouvera les noms dans la partie anglaise de notre feuille.

L'ELECTION.

Les seuls retours que l'on ait reçus hier sont ceux de la paroisse Union; encore ne sont-ils pas officiels. On dit que Walker a obtenu dans cette paroisse 112 voix de majorité. Deux raisons nous portent à douter de l'authenticité de ce bruit; d'abord la nouvelle nous est arrivée par les Avoyelles qui ne touche par aucun côté à la paroisse Union; ensuite parce que cette dernière paroisse a toujours été whig. Ce serait un revirement inexplicable. Les 112 voix de majorité qui sont attribuées à la paroisse Union ont, nous le croyons, été données par la paroisse Jackson qui est plus rapprochée des Avoyelles. Si cependant le rapport est exact, si la paroisse Union a réellement donné à Walker un excédant de 112 voix, la majorité de celui-ci dans tout l'Etat ne s'élèvera pas à moins de 700 voix.

Dans trente-deux paroisses dont les retours officiels ont été transmis au secrétaire d'Etat, la majorité de Walker est de 413 voix, celle de Kenner de 86 et celle de Bordelon de 353. Kenner a jusqu'ici distancé Declouet de 499 voix.

Le secrétaire d'Etat a rectifié l'erreur que nous lui avions signalée relativement à la majorité de Kenner, mais nous voyons que le *Courrier* la maintient. Le journal du soir ferait bien de corriger son addition, afin de n'induire personne en erreur. Nous persistons à croire que Kenner sera élu; au moins ses chances nous paraissent elles encore bonnes. Quant à Bordelon, il ne sera pas obligé de quitter ses bureaux pour faire place à M. Ledoux.

Nous avons jusqu'à ce moment cinquante whigs à la Chambre des Représentans—majorité: trois voix. Nos amis étiront sans doute encore un ou deux membres.

De graves erreurs existent dans les chiffres de quelques journaux. L'une de ces feuilles donne à Walker 200 voix à Lafayette, et une autre 137. La majorité officielle [illegible] cependant connue [illegible] de 70 voix. On ne se trompera pas si on voulait se donner la peine de consulter le tableau du secrétaire d'Etat.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

Baltimore, 13 novembre.

ELECTION DU MASSACHUSETTS.

HAMMOND, whig, est certainement élu dans le cinquième district congressionnel: c'est un gain whig. (Notre correspondant fait erreur; nous ne pouvons pas avoir fait de gain, puisque tous les districts du Massachusetts ont élu des whigs au Congrès l'année dernière.) Briggs, candidat whig au poste de gouverneur, n'ayant pas obtenu la majorité absolue, n'a pas été élu par le peuple. Il lui a manqué 1 200 voix pour être choisi. Il sera nommé par la législature où les whigs ont cent voix de majorité.

NOUVEAU MEXIQUE.—Nous lisons dans le *National Intelligencer* que des nouvelles arrivées du Nouveau Mexique annoncent la conclusion du traité de paix entre nos forces et la redoutable tribu de Navajos. C'est le colonel Washington, commandant militaire de la province, qui a fait les premières démarches auprès des Indiens. Les Navajos n'auraient peut-être pas accepté ses ouvertures, mais ils venaient de perdre le plus audacieux et le plus habile de leurs chefs, Narbona, tué dans une escarmouche. Narbona était depuis trente ans la terreur et le fléau du Nouveau Mexique. La tribu compte environ trois mille guerriers, armés de lances et de fusils, d'arcs et de flèches. Sur le champ de bataille, ils chargent l'ennemi avec une intrépidité sans égale.

Le major Sheer est arrivé à Santa-Fé, de retour d'une expédition très heureuse contre les Apaches. Ceux-ci ont été taillés en pièces dans le voisinage des mines de cuivre.

HENRY CLAY.—Henry Clay est arrivé à Baltimore dans la soirée du 6 cour. et est descendu à Barnum's City Hotel. La voiture dans laquelle il voyageait a versé dans le voisinage de Cumberland, mais M. Clay n'a reçu aucune contusion.

CHARGÉ D'AFFAIRES A NAPLES.—Nous avons annoncé hier, d'après les versions qui circulent dans la plupart des journaux du Nord, que l'on se proposait à Washington de confier la rédaction en chef de l'organe de l'administration à M. BACON et de nommer M. ALEXANDER BULLITT à un poste diplomatique. Nous apprenons aujourd'hui que le général Taylor voudrait envoyer M. Bulitt à Naples en qualité de charge d'affaires. Nous serions très étonnés que l'ancien rédacteur de la partie anglaise de l'*Abeille* et du *Picayune* consentît à échanger son fauteuil editorial contre une ambassade.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux européens apportés par l'*Hibernia* nous ont été transmis hier par la poste. Nos dates de Paris sont du 18, de Londres du 19 et de Liverpool du 20. Les événemens qui se sont accomplis dans le cours de la dernière semaine ne sont pas très importans en eux-mêmes. C'est le développement de faits précédents, la continuation d'un état de choses arrêté depuis longtemps. Les détails que nous publions n'en sont pas moins très intéressans. On verra que nous avons puisé largement dans nos [illegible].

Le différend entre la Russie et la Porte Ottomane n'excite plus autant les appréhensions de l'Europe. Il est évident que le czar ne désire pas le moins du monde tirer l'épée du fourreau pour y guerroyer contre la France et l'Angleterre. On y réfléchit à deux fois avant de s'attaquer à des puissances aussi formidables. Aussi est-il à peu près certain que la Russie n'insistera pas sur ses singulières prétentions à l'endroit des réfugiés hongrois. Ce qui la décidera encore mieux à ne rien tenter contre la Turquie, c'est la démonstration que les flottes anglaise et française se préparaient aux dernières dates à faire aux Dardanelles. Voilà ce que c'est qu'une politique ferme! Si les cabinets de Paris et de Londres eussent montré quelque hésitation, c'en était fait de la Turquie.

Rien de nouveau en Allemagne, si ce n'est que l'Autriche et la Prusse, usant du droit du plus fort, se sont attribués l'exercice du pouvoir fédéral. Et l'on dira qu'il existe une confédération germanique! Confédération soit, mais confédération gouvernée arbitrairement par celles des parties contractantes qui se sentent les plus fortes et en profitent pour s'imposer leur volonté aux Etats de second et de troisième ordre.

Les échafauds sont dressés dans toute la Hongrie. Les têtes les plus hautes tombent sous le couperet. Les généraux qui ont combattu pour la cause sacrée de l'indépendance sont fusillés ou pendus. Le général Haynau pensant qu'il fallait une autre auréole à sa gloire militaire s'est transformé en bourreau.

Les affaires de Rome sont dans le *statu quo*. Le gouvernement français est dans une grande perplexité. Suivra-t-il la ligne de conduite tracée dans la lettre du président au colonel Edgar Ney? Adoptera-t-il les conclusions du rapport de M. Thiers? Nous croyons qu'on peut répondre négativement à cette dernière question. Le rapport de M. Thiers a été accueilli avec défaveur par la majorité du cabinet.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une correspondance conservatrice:

M. Thiers a donné lecture de son rapport, samedi dernier, à l'Assemblée Législative, et il a développé, avec un incroyable aplomb, les trois assertions suivantes: 1o. que l'expédition de Rome avait été entreprise en vue de rétablir le pape dans la plénitude de sa souveraineté temporelle; 2o. que la Constitution n'était pas violée par une guerre qui avait pour but de sauver au moins la liberté dans le naufrage d'une république impossible; 3o. que le *proprio motu* publié par Pie IX, répondait aux espérances de la France et remplissait le but qu'elle s'était proposé en allant à Rome. Quant à la fameuse lettre du président à M. Edgar Ney, quant aux garanties qui y étaient si positivement et si énergiquement réclamées, le rapport n'y fait pas même allusion. La majorité de la commission et son rapporteur avaient trouvé plus commode de regarder ce document comme non avenu et de n'en tenir aucun compte. Ce silence dédaigneux à l'endroit du président, et cette humble condescendance à l'endroit de la cour de Gaëte, causèrent une profonde irritation à l'Elysée. Louis Bonaparte réunit ses ministres, et leur déclara qu'il était décidé à faire respecter ses droits et à maintenir sa politique. Il voulait appendre à M. Thiers et à ses amis qu'il y avait un chef du pouvoir exécutif responsable, indépendant, sans lequel il fallait compter. Le président ne voulait pas même attendre la discussion du rapport pour donner cette leçon à son auteur; il allait faire paraître dans le *Moniteur* une déclaration explicite et énergique sous forme de lettre au président du conseil. Les ministres ne désapprouvèrent pas cette manifestation, et prirent l'engagement de combattre l'optimisme de M. Thiers, malgré la sympathie qu'il paraissait avoir trouvée dans la majorité de l'Assemblée. La guerre allait donc être engagée entre cette minorité et MM. Thiers, Molé et de Broglie, ses chefs, d'une part, et, de l'autre, le ministère et le président de la République. M. de Falloux, retenu à la campagne par une maladie grave, n'avait point assisté à ce conseil de guerre; mais on annonça qu'en apprenant la décision de ses collègues, il avait envoyé sa démission. Le fait était faux, et il a été démenti depuis par le journal l'*Union*. Mais la terreur n'en fut pas moins grande dans le parti conservateur et à la Bourse, où les fonds baissèrent tout-à-coup d'une franc.

RAPPORT DE M. THIERS SUR LES AFFAIRES DE ROME.

Nous lisons dans la *Presse*:

M. Thiers a lu aujourd'hui, devant l'Assemblée législative, le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits de l'expédition d'Italie. La commission a bien fait de confier cette tâche périlleuse à M. Thiers. Il n'y avait que lui qui put énoncer avec autant d'aplomb les trois assertions suivantes:

1o—Que l'expédition de Rome a été entreprise en vue de rétablir dans la plénitude de son indépendance, la souveraineté temporelle du pape;

2o—Que la Constitution n'était pas violée par une guerre qui en renversant une République par la force des armes, relevait des influences hostiles à la liberté, influences que nous combattons aujourd'hui par l'action de la diplomatie;

3o—Enfin que le *motu proprio* publié par Pie IX répondait à toutes les espérances de la France, et remplissait le but qu'elle s'était proposé en allant à Rome.

A ces trois assertions, qui sont les trois contre-vérités les plus audacieuses que M. Thiers aient pu se permettre dans sa vie politique, il suffit d'opposer le *Moniteur*, ce témoin impartial qui s'élève contre toutes les impostures;

Le *Moniteur*, qui a recueilli les déclarations solennelles de M. Odilon Barrot, lorsque pour obtenir le vote de l'Assemblée constituante, il s'exprimait ainsi: "Nous n'irons pas en Italie—pour imposer un gouvernement aux Italiens, pas plus la République QUE TOUT AUTRE GOUVERNEMENT;"

Le *Moniteur*, qui a enrégistré le vote de l'Assemblée nationale ainsi conçu: "L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas détournée plus longtemps de son but;"

Le *Moniteur*, qui a également recueilli les paroles de M. Tocqueville, successeur de M. Drouin de l'Huys, disant, dans la séance du 7 août: "Si le pape n'apporte pas des réformes conciliables avec les institutions administratives et POLITIQUES; s'il n'apporte pas ces réformes, quelle que soit sa force, il tombera. Nous avons toujours pensé que des réformes profondes étaient indispensables. La France ne peut laisser aboutir sa victoire à une restauration aveugle et implacable."

Le *Moniteur* enfin qui publiait, il y a un mois à peine, la lettre de M. le président de la République à M. Edgar Ney, lettre dans laquelle se trouve le passage suivant: "Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape: *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral.*"

Oui, le *Moniteur*! Voilà le témoin qui confond M. Thiers; voilà le contradicteur qui lui jette le plus solennel démenti, le démenti des faits, le démenti de l'évidence, le démenti de la lumière!

Ce rapport ne fausse pas seulement la politique de l'Assemblée constituante; il fausse également celle du ministère et celle de M. le président de la République.

Il est impossible que le cabinet et le chef du gouvernement reconnaissent leur pensée dans l'œuvre de M. Thiers. La note le pourraient pas sans manquer à leur parole, solennellement engagée devant le pays et devant l'histoire.

Les murmures d'une partie de l'Assemblée ont constamment accompagné la lecture de ce rapport. Aux émotions qui écrataient à cette simple lecture, il était facile de pressentir celles que va soulever le débat qui doit s'engager à la tribune. Le jour de ce débat n'est pas encore fixé.

On lit dans l'*Evénement*:

"On affirme que le conseil des ministres s'est prononcé contre la politique du *proprio motu* acceptée par M. Thiers dans son rapport sur les crédits de Rome. Il préfère la politique tracée dans la lettre du président de la République."

LE MINISTERE FRANÇAIS.

On lit dans l'*Evénement*:

Tous les journaux d'hier soir, et après eux tous les journaux de ce matin, ont annoncé comme un fait accompli la démission de M. de Falloux.

D'après les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui de l'Elysée, cette démission, pour n'être pas encore officielle, n'en est pas moins imminente.

Le président de la République, malgré toutes les démarches qui ont été faites aujourd'hui et hier auprès de lui, est resté décidé à faire soutenir devant l'Assemblée, par l'organe de ses ministres, la politique tracée dans la lettre à M. Edgar Ney.

Pour preuve de cette résolution, M. Louis-Napoléon devait faire paraître ce matin, dans le *Moniteur*, une lettre adressée à M. Odilon-Barrot plus explicite encore et plus résolue que la lettre à M. Ney. Ce serait sur les instances de M. le général Changarnier, auquel se serait joint M. le président du conseil, que M. le président de la République aurait ajourné la publication de cette lettre.

Quoi qu'il en soit, le conseil des ministres est resté d'accord avec le président de la République sur la nécessité de repousser la politique ultra catholique indiquée par le rapport de M. Thiers.

C'est ce qui fait que M. de Falloux peut être considéré comme démissionnaire, le rapport de M. Thiers étant tout à fait dans ses idées."

On lit dans le même journal:

La scission dont nous avons parlé a donné lieu aux entretiens les plus animés avant et pendant la séance publique. MM. Molé et de Broglie, membres de la commission qui a examiné les crédits pour l'expédition, étaient au milieu de divers groupes où se commentaient avec vivacité la politique de la lettre du président et la politique du rapport de M. Thiers.

Plusieurs représentans influens se sont successivement rendus, hier dans la matinée, à l'Elysée pour tenter une conciliation. A tous le président a répondu: "Je ne céderai rien, la politique du rapport de M. Thiers contredit manifestement la politique que j'ai indiquée dans deux lettres, et qui a constamment été suivie par mon gouvernement. Je lutterai avec cette Assemblée, s'il le faut, comme j'ai lutté avec la Constituante, pour un ministère qui n'y avait pas la majorité."

M. Dupin, président de l'Assemblée, est resté hier en conférence jusqu'à minuit à l'Elysée. Il s'y est rendu de nouveau dans la matinée.

Le général Changarnier s'y est également rendu à diverses reprises.

M. Thiers a refusé, dit-on, de se rendre chez le président, en se fondant sur ce qu'étant l'organe d'une commission, il ne pouvait que soutenir la politique acceptée, votée par cette même commission après une discussion approfondie.

Vers trois heures, M. Thiers est arrivé à la séance, où l'attendait un envoyé du général Changarnier. Le bruit a couru alors que le président et M. Thiers étaient sur le point de s'entendre par des concessions mutuelles.

Ce soir on disait, dans les couloirs de l'Assemblée, qu'une note paraîtrait demain au *Moniteur*, en sorte qu'on serait plus éloigné que jamais de s'entendre.

ALLEMAGNE.

EXÉCUTIONS.—On écrit de Pesth, le 8 octobre, au *Wanderer*:

"Des nouvelles particulières annoncent que, le 6, 9 chefs d'insurgés ont été pendus à Arad: ce sont Knesich, comte Vecsey, Linange, Poltenberg, Nagy-Sandor, Lanner, Aulich, Torok, Damjanich.

"Le même jour, Schweidl, comte Lazar, Ernest Kiss et Desoffy, ont été fusillés, et Gaspar condamné à une détention de dix ans dans une forteresse.

"Tous les chefs ci-dessus nommés se sont fait connaître sur les champs de bataille, sauf Lanner, qui a été directeur de la fabrique d'armes et chef d'état-major à Péterwardein. On assure qu'Aulich a reçu la mort avec le plus grand courage. Damjanich, exécuté le dernier, s'est écrié: "Faut-il que moi, qui me suis partout trouvé le premier, figure ici au dernier rang!" Schweidl a beaucoup souffert de la maladresse de l'exécuteur.

"Stuller, un des secrétaires de Kossuth, le baron Perenyi, président de la table des magnats, et le baron Jessenack ont été également condamnés à mort."

On lit dans le *Wanderer*:

"De tous les chefs hongrois, Bathyani était le premier qui se fût volontairement rendu à un général impérial; il n'avait pris aucune part à l'action révolutionnaire de la diète à Debreczin; il n'avait pas concouru à la déclaration de déchéance de la dynastie de Habsbourg.

"Toutes ces considérations permettaient d'espérer un châtiment léger, d'autant plus que tous ceux qui avaient abandonné le parti des rebelles avant la fin de la guerre avaient été reçus en grâce, et que le gouvernement affichait l'intention de ramener la Hongrie par la clémence.

"La situation de l'Autriche est telle, en ce moment, que les réflexions nous sont interdites, et que la plus aveugle confiance nous est commandée dans ceux qui dirigent le navire de l'Etat; mais nous ne pouvons dissimuler que la nouvelle de cette exécution a causé la plus grande étonnement dans tous les cercles de Vienne, même dans ceux où l'opinion magyare compte les adversaires les plus décidés, et une impression mêlée d'anxiété, de compassion et d'horreur."

On lit dans l'*Ostdeutsche Post*:

"L'exécution du comte Bathyani est un des actes les plus énigmatiques de notre gouvernement. Quel but peut-on se proposer en continuant les exécutions politiques en Hongrie? La terreur?—Mais la force du pays est brisée, et la Hongrie ne fera pas de sitôt une nouvelle révolution.—La justice?—Mais alors on peut demander où commence et où finit la justice."

La *Gazette d'Agram* publie la pièce suivante:

Adieux du général Wysocki à la nation hongroise.

"Le commandant en chef de la légion polonaise à la nation hongroise:

"Ce n'est pas au gouvernement hongrois que je m'adresse, c'est à la nation hongroise, à laquelle nous ont rattaché jusqu'à présent les liens des services que nous lui avons rendus dans la guerre de l'indépendance. Ce n'est pas au gouvernement, parce que le gouvernement légalement institué par une assemblée nationale n'existe plus. Il a disparu devant l'usurpation d'un de vos généraux qui veut terminer la guerre par des négociations auxquelles nous ne voulons ni ne devons prendre part. Nous ne voulons pas non plus y porter obstacle, si la nation hongroise pense que dès à présent elle ne peut plus trouver de salut dans les traités. Nous avons été chargés d'occuper et de couvrir l'unique communication qui relie la Hongrie aux pays étrangers. Nous avons fidèlement accompli notre mandat.

"Les circonstances nous forcent à quitter le sol de la Hongrie, et à déposer entre les mains de votre voisin les armes par lesquelles nous avons combattu pour votre cause pendant une année. Nous avons combattu avec vous, vous le savez, non pas comme des mercenaires, dans des intentions égoïstes et personnelles, mais dans le seul espoir que la conquête de votre liberté et la part que nous y aurions prise, amèneraient une lutte plus étendue, du but incessant de notre vie, de la lutte en faveur de l'indépendance de la Pologne, sans laquelle l'indépendance de la Hongrie ne peut être acquise et maintenue.

"Nous avions encore un but, celui de devenir médiateurs entre vous et les tribus slaves et roumaines dont une politique malheureuse a fait vos ennemis.

"Conservez, comme nous, la fidélité envers la patrie et l'espoir de sa délivrance. Nos grands sacrifices ne seront pas perdus. Le temps viendra où, si telle est la volonté de Dieu, nous recommencerons avec vous cette guerre sacrée. Rappelez-vous alors, dans votre amour de la justice, que nous sommes restés avec vous jusqu'à la fin.

"Alt-Orsova, 20 août 1849.

"Le général J. WYSOCKI."

On lit dans la *Feuille constitutionnelle de Steiermark*:

"La vie que mène Gorgey est très simple. Jusqu'à la fin du mois dernier, il habitait une modeste chambre de l'hôtel de la Couronne-Impériale. Tous les jours, à une heure, on pouvait le voir dans la salle à manger, avec sa femme et son médecin. Aujourd'hui, il s'est fait un logement dans une maison particulière, et parait, par conséquent, devoir prolonger son séjour à Klagenfurt.

"Ce n'est pas cette ville seulement, c'est toute la Carinthie qui lui est assignée comme résidence. Dans quelques cercles, on prétend qu'il se propose d'ouvrir un cours de chimie."

On écrit de Vienne, le 10 octobre, à la *Réforme allemande*:

"La question d'Orient continue à préoccuper l'attention publique. Il paraît certain que d'un côté la demande d'extradition a été formulée en termes trop péremptoires, et que dans sa réponse la Porte ne s'est pas non plus tenue dans les limites diplomatiques.

"On assure que des deux côtés on a reconnu qu'on avait eu tort, et que le comte Sturmer a été, sinon officiellement, du moins confidentiellement désavoué.

"Une rupture sérieuse n'est pas à craindre. Peut-être aura-t-on recours à un arbitre qui, dans tous les cas, ne pourrait être que le roi de Prusse."

On lit dans le *Lloyd*:

"L'exécution du comte Bathyani fait encore aujourd'hui l'objet de toutes les conversations. On attaque la sentence du conseil de guerre comme incompétemment rendu. Bathyani n'a pas été arrêté, comme on l'a prétendu, le jour même de l'entrée du prince Windischgrätz à Pesth. C'est huit jours après, dans une soirée donnée par son beau-père, le comte Caroly, qu'il a été arrêté. Depuis il a vécu incessamment dans les prisons de Bude, de Laybach, d'Olmutz et de Pesth.

"La figure du comte Bathyani était imposante, sa physionomie sérieuse et mélancolique avec quelques éclairs d'esprit. Il avait des yeux bleus, un nez aquilin, un front très haut, encore alongé par une calvitie prématurée.

"Les dernières lettres de Pesth annoncent une nouvelle exécution. Le chapelain Gonczy, accusé de haute trahison, condamné à être pendu, a obtenu, par grâce particulière, d'être fusillé.

"On ne doute nullement de l'exécution des quatorze généraux hongrois détenus à Arad.

"Dans le Midi, les Serbes tirent vengeance des Magyars par les plus révoltantes [illegible]. Ce ne sont que brigandages et assassinats. Pour mettre fin à ces désordres, le régiment des cuirassiers saxons a été envoyé de Bade dans le Banat.

"Un des plus importans résultats des conférences de Vienne sera la nouvelle division territoriale de la Hongrie. Au lieu des comitats actuels, il y aura dix districts ayant chacun sa diète provinciale, dans laquelle l'idiome légal sera celui de la majorité de la population."

On écrit de Pesth, le 9 octobre:

"L'épouse du comte Bathyani s'est retirée à Tot, propriété du comte Etienne Karoly, dans le voisinage de Pesth, pour [illegible] la chose pour son domicile. Sa sœur, la comtesse Georges Karoly, est avec elle. Toutes deux sont issues d'une branche très riche de la famille des Zichy."

"La comtesse Bathyani avait apporté à son mari une dot de sept millions de florins. On dit qu'elle se retire complètement du monde, et destine toute sa fortune à ses fils.

"L'opinion qui règne ici est que la Hongrie ne sera pas de longtemps organisée définitivement, et que la division provisoire en sept districts militaires lui restera, tandis qu'elle sera régie d'après les lois de l'état de siège.

"La couronne de Saint-Etienne est depuis longtemps, dit-on, en Angleterre. Dans le cas où ce bruit se confirmerait, il faudrait se demander si lord Palmerston prendra aussi sous sa protection ce vol évident.

"Nous venons de recevoir la nouvelle que neuf généraux viennent d'être condamnés à Arad. Ce sont: Damjanich, Kiss, Linange, Vetter, (suivant une autre version, Knezics), Vecsey, Pokeuberg, Nagy-Sandor, Leukep, Aulich. Cette nouvelle que nous ne pouvons garantir paraît très vraisemblable."

On lit dans le *Lloyd*:

"Les condamnations deviennent de plus en plus nombreuses. Je viens d'apprendre que Perenzi, Esanzi et Stuller sont condamnés à mort.

"Six chefs magyars ont été transportés hier après midi à Kanisa, où ils ont été livrés à un conseil de guerre par le commissaire de sûreté qui les accompagnait."

ITALIE.

ROME, 8 octobre.—On lit dans le *Giornale di Roma*:

"Ces jours derniers, les divers corps de l'armée française ont été passés en revue. Hier, c'était le tour de l'artillerie. Elle a été réunie par le général Rostolan dans la vaste plaine d'Acqua Acetosa, sur la rive gauche du Tibre, près de l'embouchure de l'Aniene."

On écrit au *Nazionale*:

"Pour occuper les bras des hommes du peuple, les Français avait établi plusieurs escouades de travailleurs sous la direction des chefs des corps du génie et Universitaire dissous par la commission des cardinaux. Cette commission, à qui cette petite armée de travailleurs faisait ombrage, vient de renvoyer les chefs. Cette affaire-là a rallumé la mauvaise humeur. L'autorité française a fait payer tous les chefs d'escouade, quoique licenciés par les cardinaux.

"Les ouvriers déclarent qu'ils ne veulent pas d'autres chefs, et les Français crient qu'on fait injure au général Oudinot, qui avait créé ce corps de travailleurs et délégué les officiers; les cardinaux font la sourde oreille et traînent en longueur.

"Les vélites pontificaux seront habillés comme le grand Frédéric. *Pasquin* dit que la question la plus controversée était celle de savoir s'ils porteraient perruque, s'ils auraient une queue et de quelle longueur. *Marforio* ajoute que les hautes puissances n'ayant pas pu se mettre d'accord sur ce très grave sujet, ont décidé d'un commun accord qu'elles s'en remettaient pour la décision au président de la République française.

"*P. S.* Au moment de fermer ma lettre j'apprends que la municipalité a donné sa démission, et que c'est pour l'affaire des travailleurs.

"Le commandant Pierre Campana avait été nommé président de la commission des ponts-et-chaussées, mais il a donné sa démission, ce qui a naturellement paru à la commission des cardinaux un terrible symptôme de la défiance et de l'abandon universels. Quand des hommes comme Campana, connu pour son intégrité et sa grande modération, refusent les emplois publics les plus honorables, le gouvernement peut dire qu'il est perdu dans l'opinion publique."

TURIN, le 13 octobre.—La *Gazette piémontaise* publie l'article suivant:

"La journée d'hier a été telle pour la ville de Turin que tous les cœurs en garderont une impression éternelle, et cette journée inaugura quelque sorte pour notre patrie une nouvelle destinée. Au milieu d'un innombrable concours de population, entraient dans la ville les augustes dépouilles de celui qui fut plus un père qu'un roi, et que nous vîmes, il y a un mois, abandonner son palais pour aller défendre la sainte cause de la nation. Les cendres d'un si grand prince seront le palladium de cette liberté qu'il donna si généreusement à ses peuples.

"Nous ne décrirons pas l'affectueux empressement de la multitude au passage du convoi solennel et du char funèbre, malgré la pluie fine et serrée qui n'a cessé de tomber de midi à deux heures et demie, le soin avec lequel les citoyens avaient orné leurs fenêtres de drapeaux noirs et la respectueuse émotion de tous ceux qu'on voyait à tous les étages.

"Nous nous réservons de donner, dans un autre numéro, la description du grand cortège et de la magnifique décoration de la cathédrale de Saint-Jean, où a été déposé avec solennité le cercueil qui renferme les restes de l'excellent et valeureux roi Charles-Albert.

"En attendant, nous nous bornons à dire que tout le monde a admiré le grandiose pavillon en forme d'arc-de-triomphe élevé à l'entrée de la ville pour recevoir l'auguste dépouille."

ANGLETERRE.

IRLANDE.—On lit dans le *Sun*:

"Nous sommes informés ce soir qu'une sanglante collision en lieu la nuit dernière à Kiloby, dans le King's County, à l'occasion d'une tentative faite par une troupe de paysans pour enlever une récolte. Des hommes de la police, au nombre de onze, ayant voulu s'y opposer, furent reçus par une décharge de coups de fusil. Un policeman a été tué raide, deux ont reçu des blessures mortelles, et quatre autres ont été blessés gravement. Leurs camarades ont fait feu immédiatement, mais on ne sait pas si cette décharge a été meurtrière à cause de l'obscurité de la nuit.

"Une autre version rapporte qu'au premier feu trois hommes de police sont tombés, et que pendant qu'ils essayaient de porter secours aux blessés et de les enlever, ils ont été chargés par les paysans et obligés de prendre la fuite. Ce n'est qu'à grande peine qu'ils ont pu regagner leurs baraques au milieu de nombreux coups de fusil. La récolte entière a été emportée en triomphe à la maison des Keys en Rabau."

RUSSIE.

On lit dans le *Correspondent de Hambourg* du 10 octobre:

"Les journaux russes nous font connaître la prise de la forteresse d'Achulga, dans le Daghestan, après un siège qui a duré onze mois. C'était le dernier refuge de Schamil, il attachait une haute importance à cette position, qu'il regardait imprenable.

"L'assaut fut livré le 17 août, au lever du soleil, et le bombardement eut lieu par toutes les batteries à la fois. La perte des Circassiens a dû être fort considérable, car Schamil fit arborer le drapeau blanc dès qu'il eut appris la mort de son collègue Surchoja; il envoya en même temps son fils aîné au camp russe en parlementaire.

"Après trois jours de pourparlers, l'attaque commença de nouveau et dura jusqu'au 29 août; chaque retranchement, chaque palissade ont dû être enlevés à la baïonnette. Les remparts et les fossés étaient couverts de cadavres. Les rapports russes portent la perte des Circassiens à mille morts, sans compter les blessés.

"Il y a eu 900 prisonniers; mais Shamil avait disparu.

"Le siège d'Achulga a duré onze mois, pendant lesquels les Russes ont perdu 22 officiers et 122 soldats, sans compter les blessés. Outre Schamil, un de ses fils et une de ses femmes ont disparu. Sa seconde femme et son fils aîné ont été jusqu'à troisième fils a été fait prisonnier. Schamil lui-même a été blessé au bras par une balle."

NOUVELLES DIVERSES.

—L'Assemblée nationale a consacré toute la séance du 17 octobre à la vérification des pouvoirs des représentans de la Guadeloupe. Après un débat animé, dans lequel MM. Schoelcher et Perinon ont été entendus, l'élection de ces deux représentans a été annulée à une forte majorité.

—La flotte des Iles d'Hyères, à laquelle l'ordre de se rendre à Smyrne a été envoyé le 12, a appareillé le 13, par un temps magnifique.

La veille, le *Tenare* avait quitté Toulon avec des dépêches pour Constantinople.

On lit dans le *Toulonnais*:

"Les affaires d'Orient attirent en ce moment toute l'attention du gouvernement. Le 13, le bâtiment à vapeur le *Tenare* est parti de Toulon pour Constantinople avec une [illegible] pour M. le général Aupick, ambassadeur de la République.

"Le 11, l'escadre de la Méditerranée, commandée par M. le vice-amiral Parseval-Deschênes, qui se trouve depuis quelque temps au mouillage des îles d'Hyères, a reçu l'ordre de faire route immédiatement pour le détroit des Dardanelles.

"On pense que l'escadre anglaise de la Méditerranée, sous les ordres du vice amiral Parker, est déjà partie pour Ourla, où elle attendra la nôtre, car, dans ces circonstances, la France et l'Angleterre paraissent agir d'un commun accord."

—Nous avons à enregistrer une nouvelle conquête de l'industrie. Par un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, le pliage des journaux, qui, jusqu'à ce jour, s'était fait manuellement, s'effectue sur une machine spéciale.

Cette machine peut, à l'aide d'une seule personne pour l'alimenter, plier 5,000 journaux à l'heure.

Chronique Locale.

BOMBARDEMENT.—[illegible] Corbett, qui avait été arrêté [illegible] J. Banck, marchand d'huîtres rue Toulouse [illegible] a été arrêté.

—John Murphy, accusé d'avoir [illegible] un Dollar Brunet avec un poignard, a comparu hier devant le recorder Genois. Il paraît que Murphy se rendit à un restaurant de la rue St-Philippe, commanda un bon dîner et [illegible] consommation, faite, se dirigea vers la porte en [illegible] de payer la carte. Brunet, le garçon du restaurant [illegible] courut après lui [illegible]. L'accusé sera traduit [illegible] au lieu en autre cour.

—Le recorder Genois a envoyé hier devant la Cour de District, les nommés J. Sewell et Chs Brunckle, h. c., sous l'accusation d'avoir frappé une femme de couleur nommée Seymour.

1re Cour de District.—Le grand jury a prêté serment pour le terme commençant nov., déc. et janvier. Après un discours prononcé par le juge McHenry, sur les différents devoirs que les jurés avaient à remplir, la cour s'est ajournée à mardi prochain.

Juan Walker, accusé d'avoir assailli le 6 août dernier Vincent Fronialo avec l'intention de le tuer, a été reconnu coupable. George English a été [illegible] d'une piastre [illegible] contre lui. —J. Brady, accusé d'avoir volé un lot d'outils de charpentier, a été reconnu coupable.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI SOIR, 15 NOVEMBRE 1849.

Les lettres de l'Hibernia sont arrivées en ville ce matin, et bien que nous apprenions que seulement quelques ordres aient été transmis aux facteurs, la demande néanmoins a été plus générale et 7,000 balles ont changé de mains à des prix fermes.

Il s'est fait peu de chose sur les marchés aux sucre et mélasses aux anciens cours.

La farine est toujours ferme—1,500 barils ont été pris de $5 12½ à $5 25. Le maïs se vend par petits lots 52 à 55 cts.

Les provisions sont les mêmes.

Le change est lourd. Le fret est le même.

☞ Une grande vente de cigares importés aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au No 37, rue Commune, par Morphy & Nevius: les détaillants feront bien de s'y trouver. 16nov

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Hero, Griffith, pr New York.
Judah Touro, Nickerson, pr Boston.
Julius, Kleckjeter, pr Brême.
Barque Rose Standish, Magna, pr New York.
Oriline St-John, Berry, pr Gênes.
Brick Oleron, Pendleton, pr Charleston.
Goelette Crescent City, Perceval, pr San Francisco.
Amita Damon, Bentley, pr Savannah.

—ARRIVÉS.—

Navire Unicorn, Irving, de St Johns, N B.
Barque N H Wolfe, Forbes de New-York.
Goelette Ioven, Fernando, de Campêche.

—STEAMERS.—

Glencoe, Dunham, de Louisville.
Knoxville, Crump, de Vicksburg.
Autocrat, Geslee, de Memphis.
Josiah Lawrence, Carlisle, de St Louis.
K D White, Brady, de Williamsport.
Gipsey, Ure, de Bâton Rouge.
Silas Wright, Shouse, de St Louis.

Au bas du fleuve et montant:
Navire Bangor et un navire—nom inconnu.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 6 novembre—Expédié, navire Arkansas, Otis, pour la Nlle Orléans; navire Christian, Hammond, do—Arrivé, navire Wabash, Hathaway, de la Nouvelle Orléans.—7, Expédié, Atlanta, Crowell, pour la Nlle-Orléans—Parti, navire Memphis, Bunker, do—Arrivée, barque Ceres, Collins, de la Nouvelle-Orléans.

PHILADELPHIE, 5 novembre—Expédié, barque Gen Taylor, Babson, pour la Nlle-Orléans; barque Turk, Nickerson, do; brick Mary Crowon, Guyet, pr la Nlle-Orléans.

CASTINE, 31 oct—Partie, barque Ellen Noyes, Lewis, pour la Nlle-Orléans.

BOSTON, 6 novembre—Expédié, navire Abellino, Elliott, pour la Nlle-Orléans.

Ports Etrangers.

BREMERHAVEN, 11 octobre—Parti, Louisiana, Batter, pour la Nlle-Orléans.

CADIZ, 1 octobre—Parti, Rialto, Hansen, pour la Nlle-Orléans.

DUBLIN, 16 octobre—Parti, Empire, Pendleton, pour la Nlle-Orléans.

GIBRALTAR, 2 octobre—Expédié, Macedonia, Snow, pour la Nlle Orléans.

HELVOET, 14 octobre—Parti, Jane Henderson, Wallace, pour la Nlle-Orléans.

PORTLAND, 14 octobre—A la hauteur de Brême, navire Adler, de Bengal, pour la Nlle Orléans.

A Liverpool pour la Nlle Orléans—Navire Cato, Morton, partant le 22; Ireland, Simpson, 23; Zetland, Brown, 1er novembre; Charles Saunder, Simpson, do.

LISTE DES NAVIRES

Expédiés, partis ou en charge pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE.
Navire Buena Vista, Linnell.........parti le 16 octobre
Navire William, Hall.................parti le 8 octobre
Navire Austerlitz, Brismal,..........parti le 30 septembre
Navire Manchester, Cone,.............chargeant en octobre
Navire Ferriere, Grinton,............parti le 9 octobre
Navire Jacques Laffite, Caspar,......chargeant en oct

BORDEAUX.
Navire Luna, Guymaden,...............parti le 9 octobre
Navire Spartacus, Krouse,............parti le 9 octobre
Navire Cephalide,....................chargeant en septembre
Navire Arundel,......................chargeant en septembre
Navire Massachusetts, Sampson........parti le 9 octobre
Navire Vaillant, Daudignac,..........chargeant en sept

MARSEILLE.
Navire Emblem, Cammett,..............parti le 7 octobre
Navire Lagrange, Bonner,.............parti le 4 septembre
Navire J W Dyer, Dyer,...............parti le 13 octobre

PORT-VENDRES.
Brick Concert, Lorry.................parti le 21 septembre

CETTE.
Navire Emily Taylor, Clausen, en charge le 4 oct

ON demande une bonne blanchisseuse; s'adresser au No 89, rue Bienville, près du forgeron
22 oct

Bureau d'Assurance Mutuelle de la Compagnie du Soleil.

Nlle-Orléans, 10 novembre 1849.

LE soussigné soumet aux personnes intéressées l'état suivant des affaires de la Compagnie du Soleil jusqu'au 4 du mois dernier. Cette compagnie continue à assurer contre l'incendie, les risques de mer et des fleuves, à son bureau, encoignure Camp et Commune.

L. MATGHEWS Agent.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU SOLEIL, New-York 1er novembre 1849.

L'état suivant des affaires de cette compagnie est publié conformément à l'article 16 de l'acte de son incorporation.

Primes sur les assurances non comprise dans le tableau du 4 octobre 1848,		$635,346 59
Primes reçus pour l'année finissant le 4 octobre 1849, pour assurances maritimes,	$811,812 02	
Do sur la navigation des fleuves,	97,250 41	
Do sur l'incendie,	230,453 37	1,309,515 80
		$1,345,061 30
Primes gagnées pendant l'année ci-dessus,		1,011,158 30
Moins les primes remboursées,		46,956 31
Primes, net produit,		1,614,202 19
Pertes pendant le même temps sur les assurances maritimes	515,319 60	
Do sur la navigation des fleuves,	50,165 33	
Do sur l'incendie,	112,601 55	
	$687,[illegible]	
Renouvellement d'assurances pend. l'année,	85,961 [illegible]	
Dépenses,	27,764 [illegible]	$743,833 96
Profit net pour 1849,		$149,[illegible]
Les profits de la compagnie depuis le 4 octobre 1841 jusqu'au 4 octobre 1848, pour lequel le montant a été émis en bons, est de		$[illegible]
Bénéfices du 4 octobre 1848 au 4 octobre 1849		[illegible]
		$1,[illegible] 73
Certificats des années 1842, 43, 44 payés		[illegible] 50
Net profit au 4 octobre 1849		$1,270,[illegible] 23
L'actif de la compagnie au 4 oct 1849 était comme suit:		
Bons et hypothèques		$318,845 10
Bons des Etats-Unis, Bons de la ville de N-York et prêts sur des actions		561,49[illegible] 04
Espèces		110,362 66
Intérêts dûs sur bons hypothéques et prêts		19 650 32
Billets à recevoir		665,0[illegible] 75
Primes à collecter, coupons de la Comp d'Assurance Mutuelle		7,095 45
		$1,705,973 30

Le Conseil d'Administration a déclaré aujourd'hui un dividende de TRENTE SIX POUR CENT sur les bénéfices de l'année finissant le 4 octobre 1849 pour lesquels des certificats seront émis le 1er janvier prochain et jours suivans. Aussi un dividende de six pour cent comptant sur les coupons exigibles jusqu'ici payables le même jour et jours suivans.

L'administration a de plus résolu que les certificats des profits émis pour l'année 1844 seront rachetés et payés aux détenteurs ou à leurs représentants légaux à partir du 1er janvier prochain, époque à laquelle l'intérêt cessera d'être payé.

Par ordre de la direction.
16 nov JOHN WHITEHEAD, Secrétaire

Blanchisserie de la Ville.

MME H. BARANGER & CO ont l'honneur de prévenir le public que le 20 courant ils ouvriront une blanchisserie, rue des Remparts, entre les rues St-Louis et Toulouse, maison de M. R. Murphy. Cet établissement avantageusement situé, offrant tous les avantages possibles, permettra de rendre à bien des [illegible] à blanchir lundi, mardi et mercredi.

[illegible]

Les prix sont établis comme suit: Pour tout le linge de corps, chemises, chaussettes, mouchoirs, pantalons d'été, draps de lit, jupons, en comptant toutes fois deux petites pièces pour une, 75 cents par douzaine; toutes les [illegible], habits, couvre-pieds, rideaux, couvertures, etc., seront suivant leur qualité et façon, [illegible] ou dessous du prix ordinaire établi par les blanchisseuses.

[illegible]

Les personnes qui voudront bien accorder leur confiance à [illegible] que tout objet quelconque qui serait perdu sera payé dans le semaine suivante, excepté les effets [illegible].

Toute pièce de linge perdue dans l'établissement sera payé dans la semaine suivante.

Le public en général pourra [illegible] etc. au [illegible].

☞ Le navire EMPEROR, capitaine Goodrich, de Boston, est actuellement en déchargement en face du poteau No.—[illegible] municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
R. V. BAXTER,
14 nov 79 Commune.

☞ M. STANISLAS BEAUCAIRE est invité à passer chez M. Lucien Delamare, rue Franklin, 57, entre Conti et Bienville, pour des communications qui le concernent. 14 nov

Association Catholique de la Nouvelle-Orléans.

POUR LE REFUGE DES ORPHELINS.

LES Directeurs de cette Association, ayant maintenant sous leur charge plus du double du nombre ordinaire d'orphelins et s'étant informés par leur médecin que la réception d'autres enfants dans les appartemens déjà encombrés de l'Asile pourrait avoir des conséquences dangereuses, se voient à regret obligés d'annoncer l'impossibilité où ils se trouvent pour le moment d'accorder de nouvelles admissions.

En annonçant aussi avec regret que les fonds de l'Association ont été entièrement épuisés pour le maintien d'[illegible] grand nombre d'enfants, ils ont le conseil d'administration et d'agrandissemens indispensables, les Directeurs n'en conservent pas moins l'espérance que la population bienfaisante et libérale de cette ville ne voudra pas laisser sans assistance ceux qui renferme les murs de cet Asile, souffrant par le manque des secours dont ils ont besoin.

De la part de la direction.
A RASCH,
15nov ☞ Président du comité exécutif.

DEMANDE D'UN COMMIS.

UN jeune homme possédant les langues anglaise et française, ayant une belle main et connaissant la tenue des livres, obtiendra un emploi permanent, en s'adressant, avec de bonnes références, boite P. d., Bureau de la poste à la Nlle-Orléans.
16nov—3f

$10 de Récompense.

PERDU OU EGARE—Dans la soirée du mercredi 14 novembre, dans le voisinage de la Place Congo—un très beau chien SETTER fond blanc taché de jaune pâle, âgé d'environ deux ans, portant au cou un simple collier de cuir, répondant à CASTOR.
S'adresser rue Royale, No 68, au premier étage.
16 nov—4

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques telles que Palma Celebrada, Conquista de Mexico, Dhadena, Fontanided, Garantizado, Figaro, Sevillano, à vendre par J. N. RICULFI & Co. 16 nov

SHERRY ET AMONTILLADO d'importation directe en débarquement du navire Rialto, de Cadix, à vendre par J. N. RICULFI & Co.

AUX AMATEURS DE BONS VINS—Les soussignés offrent à vendre six quarts de pipes vin de Madère de premier choix, importé à la Nouvelle-Orléans, de chez MM. JOHN OLIVEIRA & Co, de Madère. Ils le détailleront à leurs pratiques, soit par quart de pipe ou damejeannes.
O. VALETON & Co,
16nov 43, rue Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—300 paniers de la marque célèbre du Lion Couronné, Cordon Bleu.
100 paniers marque de la Croix Rouge.
150 do do Natchez, à vendre par
O. VALETON & Co,
16 nov 25 rue Tchoupitoulas

VIN ROUGE ET BLANC—150 barriques Montferrand et St Julien;
23 barriques Lafitte et Cantenac;
1700 caisses St Julien; 150 do Marmitage;
221 do St-Estèphe Sequenn;
130 do St-Julien, bouche à l'émeri.
AUSSI—Un assortiment de vins de dessert, et à vendre par O. VALETON & Co,
16nov 25, rue Tchoupitoulas

FRUITS AUX JUS—36 caisses fruits assortis, 36 caisses fraises, à vendre par
O. VALETON & CO,
16nov 25, Tchoupitoulas

BOUCHONS—10 balles de 15,000 bouchons chaque, fins, fine et reguliers, en débarquement du navire Mehemet-Ali, à vendre par
O. VALETON & Co,
16nov 25, rue Tchoupitoulas

MACARONI ET VERMICELLE—200 caisses d'Italie, à vendre par O. VALETON & CO,
16nov 25, Tchoupitoulas

VINAIGRE FRANCAIS—100 barils en débarquement de la barque Mandarin, de Bordeaux, à vendre par O. VALETON & CO,
16nov 25, Tchoupitoulas

FRUITS A L'EAU DE VIE—275 caisses cerises à l'eau de vie;
25 caisses abricots, à vendre par
O. VALETON & Co,
16nov 25, Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Philena, du Havre:
50 paniers vin de champagne en grandes et demi bouteilles, de la marque célèbre de "Joseph Perrier fils & Co," à Chalon sur Marne, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
16 nov Encoignure Royale et Conti.

EN débarquement du navire Philena, du Havre—40 meules de fromage de Gruyère et 50 douzaines fromage Neufchâtel, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
16 nov Encoignure Royale et Conti.

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR.
Rue de la Vieille Levée No 30.
15 sept—1an

RIZ—30 tierçons bonne qualité à vendre par
MITCHEL & MARENDORFF,
15nov 30, rue Poydras.

SUCRE HAVANE—50 caisses sucre blanc, convenable à l'usage des confiseurs, à vendre par
MITCHEL & MARENDORFF,
15nov 30, rue Poydras.

CACAO DE GUAYAQUIL—100 sacs qualité supérieure, à vendre par
MITCHEL & MARENDORFF,
1nov 30, rue Poydras.

RUM JAMAIQUE—Quelques pipes de bonne qualité, à vendre dans les magasins de la Douane, par
MITCHEL & MARENDORFF,
15 nov 30, rue Poydras.

BOUTEILLES ASSORTIES—50 barils bouteilles vides de Champagne et Porter, en magasin à vendre par
MITCHEL & MARENDORFF,
13 nov 30, rue Poydras.

BOTTES, SOULIERS ET BROGANS—[illegible] caisses en débarquement des navires Waldron, Manchester, [illegible], de Antwerp, à vendre par E. G. [illegible],
13 nov 18, rue de la Douane.

LES soussignés, L. L. Valeton, encanteur, et M. Barnette Senior ayant formé une société sous la raison de L. L. Valeton & Barnette Senior, pour les affaires d'encan, offrent leurs services à leurs amis et aux personnes qui voudront bien les charger des ventes, soit à l'encan ou à l'amiable de toutes propriétés mobilières ou immobilières, esclaves, marchandises sèches et de [illegible], ventes au dehors et de cargaisons, commissions, courtage, etc. M. Barnette Senior, par sa grande et longue habitude des affaires d'encan et la ponctualité que les associés mettront dans les transactions, espèrent obtenir la confiance du public.

Leur magasin est ouvert et prêt à recevoir des marchandises, rue St. Louis, encoignure Chartres, ancien local de la Banque des Améliorations, où il y aura vente de marchandises sèches tous les jours à 10 heures du matin, et celle des meubles, etc, à midi.

N. O. 12 novembre 1849.
L. L. VALETON,
12 nov M. BARNETTE Sr.

Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS ET PLANTEURS.

Fond permanent par acte d'incorporation $200,000

DIRECTEURS:

Wm. Laughlin,	C. E. Cutter,
Cuthbert Bullitt,	Geo. L. Van Bibber,
Wm M. Goodrich,	Gg. Feynmenoli,
Elliot Robbins,	C. A. Bolkley,
Peter Marcy,	Wm H. Patterson,
Kendall Dunbar,	Wm Christy,
Samuel Jamison,	Charles Pride.

Wm. LAUGHLIN, Président.
CUTHBERT BULLITT, Vice-président.
JOS. NASH, Actuary.
EDW. RAWLY, Solliciteur.
Wm CHRISTY, notaire.
JAMES JONES, M. D. } Médecins.
A. [illegible], M.D. }

La Compagnie des Marchands et Planteurs, [illegible] souscrit en espèces et [illegible] garanti et suffisant pour toutes [illegible] le public à l'égard des dépôts [illegible] des assurances contre [illegible] risques de Mer et des [illegible], bureau [illegible], Est des rues Natchez et [illegible].

Conformément à la charte sur le principe d'Assurance Mutuelle, de sorte que chaque assuré devient intéressé à des profits et participe aux profits réalisés, qui sont payables en [illegible] coupons. 3 nov—1 an

Banque du Canal.

Nouvelle-Orléans, 9 novembre 1849.

LES actionnaires sont par le présent informés que l'élection annuelle des directeurs de cette institution aura lieu lundi, 10 décembre prochain, dans le local de la Banque, de dix à deux heures P. M. SAM'L BELL,
10 nov—3 p. s. Caissier.

Magasin de Chemises et Articles pour hommes.

ISAAC HART,
No. 15, rue du Camp,
Près la Banque de Cité.

JE viens de recevoir par les derniers arrivages et j'ouvre en ce moment le plus considérable et le plus bel assortiment de CHEMISES ET ARTICLES DE TOUS GENRES POUR HOMMES, sur lequel j'appelle l'attention des personnes renouvelant leurs gardes-robes. Ce qui suit, est en partie d'une partie des articles maintenant en magasin et fabriques dans mon établissement ou importés directement pour cette maison.

Chemises en Toile.

Extra surfines à fil rond et à la dernière mode.
Demi fines do do do
En toile d'Irlande fine et de différentes formes et patrons.

Chemises en Jaconat et Coton.

Jaconats, rayés, à la sainte Cécile.
De York Mills du devant en couleur et piqué du [illegible].
Do do do 25 différents patrons, St. Cécile.
Do do do patrons ordinaires.
Do do do [illegible].
Do do do [illegible] brodés.
Chemises en coton de toutes qualités, grandeurs et prix.

Chemises en couleur.

Chemises en jaconat avec devant en couleur, cols et piqure à bandes.
Belles chemises en couleur et de voyage.
Chemises en toile fine et coton do.

Gilets de peau et caleçons en coton soie et merinos.

Gilets de peau et caleçons en laine d'agneau.			
Do	do	do	en flanelle française.
Do	do	do	rouge et blanche.
Do	do	do	en soie.
Do	do	do	en merinos.
Do	do	do	en coton gaze.
Do	do	do	en coton très fort.

Chemises de coton pour les clubs et les jours, etc.
Do do do do fines.
Un bel assortiment de chemises et caleçons en merinos.

Articles divers.

GANTS JOUVIN en chevreau, gants en soie, en laine, en daim et autres genres.
Cravates et Echarpes très riches et [illegible].
Voyage noirs de Young's [illegible] et de soie.
Chaussettes de tous genres, bretelles.
Robes de chambre [illegible].
Pognons, Bretelles à doctas.
Bonnets de nuit—faux cols à cravates.
Bonneterie de toute espèce.
Ainsi qu'une grande quantité d'articles vendus au-dessous des prix des autres magasins de cette ville.
ISAAC HART,
3nov—2m 15, rue du Camp

DR ALPUENTE a transporté son domicile rue Conti, 163, entre Bourgogne et Remparts.
30oct—1m.

D. BEAUVALET.

IMPORTATEUR de marchandises françaises, a transporté son magasin de la rue de Chartres, au No. 10 de la même rue, entre les rues Bienville et Conti.

Il vient de recevoir par les navires Brunswick et Sharon, et en débarquement des navires Vesta et Narraganset, un assortiment complet d'articles de modes, consistant en rubans de satin et gros de Naples, fleurs artificielles de toutes les genres, dentelles, bonnets, cols, voiles, mouchoirs, fichus, crêpe, gaze, mousselines, broderies, passementeries, franges, etc., etc. 6 nov—1m

EN débarquement du navire Mehemet-Ali, de Marseille, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin Bedfort,
50 caisses eau vitre.
D. LANATA,
15 nov Nos 9 et 10, rue Jefferson.

A VENDRE par les soussignés en débarquement des navires Hanco et Oscar, de Bordeaux:
19 barriques vin rouge Montferrand;
15 caisses [illegible] boites chacune sardines à l'huile.
25 do fraises et framboises au jus, en bouteilles et demi bouteilles;
9 do [illegible] boites chacune petits pois;
1 do 100 boites champignons au naturel, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co.
14 nov 35 rue Natchez

CHAMPAGNE—300 paniers Cordon bleu, cordon vert, Marque de Lorme, Duc de Valmont, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
14 nov 35 rue Natchez

VIN DE XERES—2 pipes, 6 demi do, 12 quarts do et 4 huitièmes vieux vin de la marque Lacave & Echecopar, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
14 nov 35 rue Natchez

DIVERS—25 caisses de fraises au jus; 2 do 200 boites champignons; 4 do 100 boites et 200 demi boites truffes au naturel; 3 do petits pois en grandes et demi boites; 3 do pâtes truffes assorties, 250 caisses do do de Bourgogne; 15 barriques vin rouge Pauillac; 4 quarts de pipe Cognac J. Ménier frères, à vendre à bon marché, pour clore des consignations par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
14 nov 35 rue Natchez

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux:
300 caisses vin rouge grandes bouteilles;
25 do do demi bouteilles;
100 barriques vin rouge bon ordinaire;
50 paniers bouteilles vides;
A vendre par A. DELAMARE,
13 nov 25, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Vesta, du Havre—100 paniers champagne mousseux de Lorme, grandes et demi bouteilles;
25 paniers champagne marque du "Cygne," grandes et demi bouteilles.
A vendre par A. DELAMARE,
13 nov 25, rue St-Louis.

DEUX Nourrices blanchisseuses et couturières à louer. S'adresser à P. A. Bertrand, pharmacien, encoignure Royale et Bienville. 1nov

PENSION—Dans une famille créole—Deux ou trois familles et quelques Messieurs trouveront des appartements très convenables en s'adressant au No. 68, rue Dauphine. 8nov—1m

A VENDRE en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux, capitaine Labory,
60 barriques vin rouge St Estèphe pour familles.
30 paniers d'ail, à vendre par
DURUCH F.,
10nov 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux et à vendre par les soussignés—
1000 boites sardines à l'huile.
2000 1/4 do do do
2000 1/2 do do do
1000 1/4 do do do
500 do petits pois, do
800 1/2 do do do
PERSOS FRERES,
10nov—15 Enc. Royale et Du Marne

Sulfate de Quinine de Paw; Alun;
Cyanure de Potassium;
Capsules de Copahu boites ovales;
do do do carrées;
Manne en sorte et en larmes;
Cochenille en surons;
Pilules bleues, anglaises;
Anis étoilé et anis vert;
Poivre, rouge et blanc;
Romarin, Thiau, Serpolet, &c., &c;
Mercure coulant, gingembre blanc;
Noix muscades, girofles et cannelle;
En débarquement, et à vendre par
E. BORREAU, Droguiste,
10 nov 37, rue Tchoupitoulas encoig. Natchez.

PENSION BOURGEOISE ET CHAMBRES GARNIES,
Rue Royale, 163, maison attenant à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. MELFI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir dans la maison ci-dessus, une Pension Bourgeoise, française et américaine. Les familles y trouveront des appartements commodes et spacieux, une table parfaitement servie et dans le propriétaire un homme désireux de mériter leur patronage. 5nov—1m

LES soussignés ayant acheté l'intérêt de MM. C. Sy et D. Rodriguez, dans la Boulangerie dite "United-States Bakery", les affaires seront à l'avenir conduites par nous, sous la raison de H. LEGENDRE & CO.
H. LEGENDRE, } Associés-dirigeants.
J. H. DURRUTY, }
J. M. LAPEYRE, associé en commandite.
1er nov—16f. No. 241, rue Julia.

J. MENARD,
Rue de la Vieille-Levée, No 131, entre Quartier et Hôpital.

GRAINES DE JARDINAGE.

[illegible] REÇU par les navires Brunswick et Oregon, un grand assortiment de graines potagères, oignons et griffes de fleurs. La récolte de graines est faite spécialement pour le soussigné, et il [illegible] cette année très abondante, ce qui permet de vendre en gros, à très bas prix, et en détail, aux prix les plus modérés. 8 nov

EN débarquement du navire Conway, venant de Marseille,
[illegible] barriques vin de Marseille, [illegible] huile vin blanc, [illegible] [illegible] 250 champignons, [illegible] caisses [illegible] [illegible] citrons, à vendre par
PAUL JOSE FILS & Co,
13nov 37, rue St-Louis

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA

La Compañia tomará las armas y se reunirá en el paraje acostumbrado, con uniforme completo pantalon de [illegible] el domingo proximo, 18 del corriente, a las 8 en punto de la mañana, para asistir a una revista de inspeccion.

Se encarga á los miembros activos sean exactos al cumplimiento de la presente orden.

De orden del capitan.
CAYETANO PACHE,
noviembre 12. Sargento 1ro

COMPAGNIE DES CARABINIERS SUISSES.

Les membres actifs appartenant à la Compagnie des Carabiniers Suisses se réuniront dimanche, 18 du courant, à leur salle d'armes, à huit heures précises du matin, pour revue d'inspection.

Par ordre du capitaine,
GEORGE VANIER,
14 nov Sergent-major par int

LA société qui existait sous la raison M. L. Dawson & Co., est ce jour dissoute par consentement mutuel. Les affaires de la dite société seront réglées par leurs successeurs P. POULTNEY, COLLINS & MASSEY.
M. L. DAWSON,
CHARLES W. POULTNEY,
WM WYNNE WISTER
Philadelphie, 4 octobre 1849.
3 nov—1m

SOCIÉTÉ.—Les soussignés ayant acheté l'intérêt entier de M. L. Dawson & Co., continueront les affaires de brasserie sous la raison POULTNEY, COLLINS & MASSEY, à Philadelphie, et MASSEY POULTNEY & COLLINS, à la Nouvelle-Orléans.
CHARLES W. POULTNEY,
P. COLLINS,
WILLIAM MASSEY.
Philadelphie, 4 octobre 1849.
3 nov—1m

LE soussigné ayant formé une société comme il appert des avis publiés ci-dessus, sous la raison Massey, Poultney & Collins, offre à ses amis et au public en général, les qualités de bierre suivante: Porter, Ale et Extra-Ale pour la mise en bouteille et bierre pale pour le tirage, par barriques ou barils. S'adresser au magasin autrefois occupé par lui, Nos 19 et 20 rue Bienville. Il profite de cette occasion pour informer le public qu'il a vendu à son beau frère N. MARACHE, son commerce de vente de bière en bouteilles et le recommande à son patronage. WILLIAM MASSEY.
3 nov—1m

LE soussigné ayant acheté le commerce de vente de bière en bouteille de William Massey, 21, rue Bienville, continuera au même endroit, le même genre d'affaires, et il tiendra toujours en main un approvisionnement de Porter, Ale et Cidre des meilleures qualités. Il sollicite en cette circonstance le patronage qui a été accordé à son prédécesseur. N. MARATCHE.
3 nov—1m

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu au bureau de cette Compagnie lundi, 19 courant, de dix à deux heures P. M.
13 nov—6 F. J. FORSTALL, Secrétaire.

Succession de feue Annette Lauré.

LES créanciers de cette succession sont invités à présenter leurs comptes, dans les dix jours qui suivront cet avis, soit au soussigné soit à M. Cyprien Dufour, avocat, 115, rue Royale.
LOUIS BERTONNEAU,
13 nov—5 Exécuteur testamentaire.

AGENCE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'UNION,

74, rue Commune, vis-a-vis la Compagnie Mutuelle du Soleil.

CETTE Compagnie continue à assurer contre l'incendie, les risques maritimes et de fleuves, au plus bas taux. Cette Compagnie offre aux assurés toutes les garanties données par les Compagnies mutuelles, un capital en caisse de cent mille piastres, ce qui avec d'autres valeurs s'élève à [illegible] $300,000. Les bénéfices sont répartis entre les assurés et les assurés.

Références à la Nouvelle-Orléans

Maunsel White & Co.,	J. Corning & Co.,
Leverich & Co.,	Geo. Foster & Co.,
Martin & Stockwell	Hyde & Larawore & Co.
Bell & Stebbins,	[illegible] Camulac,
W. H. Dudley	Aaron Cohen,
Samuel Bell, caissier de la Banque du Canal	Bernard Patton,

JAMES H. SUYDAM,
15nov—2m Agent

BEAU MAGASIN,
No. 50, rue Toulouse.

A LOUER PRESENTEMENT.
S'adresser à H. MOSSY,
15nov—36p☞ No. 44, rue Royale

CONSULAT DE FRANCE.

LES bureaux de la Chancellerie de ce Consulat sont [illegible] transférés rue St-Pierre, No. 37, entre Royale et Chartres. [illegible] ouverts de 10 heures A. M. à 3 P. M. [illegible]. 15nov

Institution française et anglaise.

MADAME VVE MONTILLY a l'honneur d'informer le public et ses connaissances, qu'elle a transporté [illegible] la Nouvelle-Orléans pour [illegible] de nouveau un Externat de Jeunes Demoiselles.

Le patronage [illegible] en faire chez elle et qui ont [illegible] qu'elle a le bonheur de [illegible] sous les recommandations de Madame Montilly [illegible].

L'institution sera ouverte le 1er décembre, rue Bourgogne, No. [illegible] St Pierre et Toulouse. [illegible]

BRODERIES.—En débarquement du barque Narragansett,
2 caisses cols, pèlerines, chemisettes, guimpes, mouchoirs, manchettes et modes de [illegible], reçus en consignation et à vendre par
J. LOUVRIER,
15nov—6f 47, rue de la Douane, au 1er.

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre de Stemmboom, offre à vendre 80 pipes de genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, et fait à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales.
JAMES FLINT,
15nov 55, rue Commune

NOIX ANOMAL—60,000 livres, Nos 3, 4 et 5, à vendre chez le soussigné.
J. LEVOIS,
15nov 67, rue Chartres

VIN EN BARRIQUES—Dernièrement reçu de Catalogne, à vendre par
FCO. PUIG Y PUIG,
15nov 28, rue Commune

COGNAC SUPERIEUR—En barriques, à vendre par FCO. PUIG Y PUIG,
15nov 28, rue Commune

FRUITS D'ESPAGNE, conservés par l'extraction de l'air, par chiccas, en bouteilles et en boites de fer blanc, à vendre par
15nov FCO. PUIG Y PUIG, 28, Commune.

TABAC EN FEUILLE, de Kentucky et de Mason County, en boucauts et en balles, à vendre par FCO. PUIG Y PUIG,
15nov 28, rue Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment toujours en magasin, des marques les plus renommées, à vendre par
15nov FCO. PUIG Y PUIG, 28, Commune

PIANOS
DE
PLEYEL ET D'ERARD,

Présentés à l'Exposition de 1849.

A. PERIER, prévient les Dames et Messieurs les Artistes de cette ville, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de PIANOS d'une forme nouvelle, fabriqués pour sa maison, et qu'il offre à ses nombreux clients, comme des Pianos hors ligne, possédant tous les avantages que l'on peut désirer.

PIANOS A QUEUES A 7 OCTAVES ET DE CONCERT.

PICOLOS DROITS ET PIANOS MIGNONS, PETITE FORME OBLIQUE D'ERARD.

Ces PIANOS sont disposés de façon que l'exécutant domine l'instrument de toute la tête et se trouve de la sorte parfaitement en vue du public, avantage précieux pour les Dames.

Les PIANOS système en fer, délaissés à cause des sons stridents, que le fer dénature, viennent d'être remplacés par un système de barrage en fortes barres montantes de sapin de Riga, doublées de chêne de Russie. Les chevilles qui en roulent les cordes sont enfoncées dans un sommier de bois choisi; ce sommier est croisé en sens contraire, ce qui met l'instrument dans l'impossibilité de se discorder que fort rarement, tout en lui laissant sa puissance énergique et cette belle qualité de sons que les instruments à cordes en général ne peuvent posséder que par la qualité supérieure du bois et la bonne construction.

Ces instruments sont entièrement garantis par les fabricants ainsi que par le vendeur.
A. PERIER,
13oct 202, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.

PIANOS.

LE soussigné a l'honneur de prévenir MM. les Artistes et Amateurs qu'il vient de déballer de magnifiques Pianos à queue, des fabriques d'ERARD et de PLEYEL du dernier modèle. Aussi, un choix de Pianos picolos à cordes droites et obliques, des fabriques ci-dessus nommées, qu'il offre à vendre à des prix réduits.
S'adresser chez J. FAIVRE,
17oct rue Conti, No 47.

F. A. GONZALES,
Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—3m

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS est par le présent donné que la société existant sous la raison W. F. Hyde & G. W. Moss, est dissoute.
G. W. MOSS.
Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1849.
5 nov

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE par les Assesseurs des Taxes d'Etat pour les 4me, 5me et 6me districts de la municipalité No 1, paroisse d'Orléans, qu'ils ont achevé les rôles d'assessment pour l'année 1849 et qu'ils les ont déposés au bureau du Recorder où ils peuvent être examinés.
J. U. CHEVALIER,
GASTON BERTUS,
3 nov—15 Assesseurs d'Etat, 1re municipalité.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA MUNICIPALITE NO. UN.

LES ROLES D'ASSESSEMENTS sus-mentionnés sont déposés en ce bureau où ils seront visibles tous les jours (dimanche excepté), depuis 9 h. A. M. jusqu'à 3 heures P. M. pendant trente jours à partir de ce jour.
Pour le Recorder, JH. REYNES,
3 nov—15 Secrétaire.

A LOUER—La maison à trois étages, située au No. 16, rue de la nouvelle Douane, convenable pour un magasin de graines ou liquides. Possession en sera donnée immédiatement.
S'adresser à DE LA CROIX & Co,
[illegible] 14, rue de la nouvelle Douane

SARDINES A L'HUILE—1000 boites sardines à l'huile, à vendre par LEOPOLD JEANNET, [illegible] Levée
[illegible] 7 nov J. B. J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

Samedi, 17 Novembre 1849.
La seconde représentation
LA FAVORITE.
Grand Opéra en 4 actes et 5 tableaux, de Donizetti.
☞ On commencera à 6 heures 3/4.

La brochure de LA FAVORITE, avec traduction anglaise, est en vente au bureau de location.

Au premier jour, les premières représentations de: GILLE LE RAVISSEUR! Opéra Bouffon; BRUTUS LACHE CESAR, et JOBIN ET NANETTE, vaudevilles nouveaux.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du SAMEDI, 20 courant, jour où aura lieu un grand bal paré et masqué. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR GOSCA, propriétaire
WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—☞

FASHIONABLE STORE.
Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUFOURNAU, de retour de France, a l'honneur d'informer ses habitués et le public en général, qu'il a fait l'ouverture de ses riches nouveautés, choisies par lui pendant son séjour à Paris, et reçues par les navires The Wright et Créole du Havre. Il appelle particulièrement l'attention de ses amis et des connaisseurs, sur ses habits confectionnés qui surpassent tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour. Son stock est des mieux assortis et des plus variés et tout en qualité extra supérieure.

Paletots edredon, nouvelle étoffe, diverses couleurs.
Habits, drap noir extra fin,
Redingottes do do,
Do do couleur do, do do.
Paletots do castor, do do.
Do do pilote, do do.
Do do sacs, edredon, diverses couleurs.
Manteaux do bleu imperméables
Gilets satin noir, do armure noirs, à fleurs carreaux,
Gilets soie couleurs variées, différents genres,
Do velours riches, avec broderies
Do peluches façon cachemire,
Do cassimir pour bordes, nouveau genre.
Do cachemire, couleurs assorties

DRAPS, CASIMIRS, et articles pour gilets

Drap noir edan extra-fin
Do bleu republicain do,
Do do Flore do,
Do do vif do,
Do do de France do,
Do bronze doré do,
Do do olive do,
Do do Albert do,
Do do Isabelle do,
Drap bronze armadine, extra fin
Do do Amélie do,
Do do oreilles d'ours do,
Do do olive do,
Do vert bouteille do,
Do do clair do,
Do do emeraude do,
Do do foncé do,
Do do pêcheur do,
Do do invisible do,
Casimirs noirs, unis et façonnés,
Do couleurs, do à raies et carreaux,
Satin noir, ou blanc, lamé, et el [illegible] soirées et mariée. Velours riches, unis et [illegible], velours épinglé façon cachemire. [illegible] en couleurs, unies, à fleurs et à carreaux, nouveaux dessins pour effets habillés.

Un assortiment de chemises, cravates noires et en couleurs, écharpes satin, noirs et couleurs, cols-cravates noires et en couleurs, très commodes nouveau genre, gants Jouvin, assortis en couleurs, bretelles élastiques, faux cols en toile, guêtres blanches et assorties en couleurs aux casimirs clairs, chemises de flanelle, en coton, caleçons tricotés à coutures, parapluies noirs, verts et bleus manches en ivoire.

Il ne sera rien épargné pour être agréable à ceux qui l'honoreront de leurs visites. Les personnes qui voudront donner des ordres pour être exécutés à Paris sont prévenues que tout est prêt pour leur être délivré.
J. DUCOURNAU
25 oct—2m. int Enc. St Charles & Commune

No. 34, rue de Chartres, encoignure Douane.

Mme OLYMPE a l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'elle fera [illegible] 12 du courant, l'OUVERTURE de ses marchandises de nouveautés et modes, consistant en de lingeries, chapeaux et capotes, coiffures, robes [illegible], manteaux et mantelets, broderies, [illegible] de laine, dentelle, etc. et [illegible] articles de fantaisie et de modes.
23nov—☞

Mme FREMINAU.

Rue Canal, No 112, à côté du Magasin de M Holmes.

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle est occupée de l'arrangement de son nouveau magasin, où l'on trouvera tous les articles des modes de la plus haute nouveauté qu'elle vient de recevoir de Paris. Elle fera l'ouverture de son magasin jeudi le 15 novembre. Elle espère que les dames, et surtout ceux qui lui ont accordé jusqu'ici leur confiance, à venir voir les nouveaux articles qui sont remarquables par leur bon goût, leur fraicheur et leurs qualités supérieures. 10nov—1m

Mme. LUSSAN.

Encoignure Bourbon et d'Orléans.

PRÉVIENT les dames de la ville et de la campagne qu'elle entreprend la confection des Robes, Mantelets, Manteaux Paris des ans, costumes pour fillettes et petits garçons, d'après les gravures des meilleurs journaux de modes et les modèles qu'elle reçoit des maisons de Paris.

On trouvera chez elle fournitures de tout genre à choisir, Passementeries en noir, or et argent, Glands en or et en argent, Broderies, et autres articles de mode et de nouveauté.

Elle se charge d'exécuter toutes commandes pour la campagne, de chapeaux, robes, &c, sur les mesures suivantes: Grosseur de taille; Dessous de bras Longueur de dos, Largeur de poitrine et Longueur de jupe; et garantit que les robes iront bien, étant faites par d'excellentes ouvrières venues de Paris.
1erov—☞

L. BINOCHE

A l'honneur de prévenir les Dames, qu'il fera l'ouverture de ses marchandises d'hiver consistant en Manteaux, Mantelets, Broderies en tout genre, Châles, Soieries, Lainages, Ganterie, Articles de fantaisie, &c. &c. le mardi 6 novembre, à son nouveau magasin, situé à l'encoignure des rues Chartres et Douane.

Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il vient d'ajouter à ses assortiments une quantité d'articles, tels que Toiles, Corsets, Jupons, Dentelles, Ceintures et un assortiment d'articles anglais qu'il n'avait pas tenu jusqu'à présent. 3nov 15f

VICTOR
Rue St-[illegible], No 16.

Importeur de marchandises [illegible], anglaises et américaines.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses habitués de la ville et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses nouvelles marchandises françaises, reçues par les navires Brunswick, Oberon, Narraganset, Créole et Vesta, du Havre, qu'il offre à vendre en gros et en détail.

5 caisses chapeaux soie extra-fin,
50 douz. chemises toile fine, nouveau modèle,
60 douz. do coton devant toile,
70 douz. do do couleurs assorties,
100 douz. gants Jouvin, do assorties

Un grand assortiment de gravures noires et couleur, chemises de flanelle, caleçons tricotés, chaussettes blanches, écrues et de couleurs, mouchoirs pour hommes, de pour [illegible] en valenciennes, nécessaires de toilette pour hommes et pour dames.

Porte-monnaies pour hommes et pour dames, cadre en acier, do do, double compart, do cheminées de fer, do do, triple ressort, do vieilles à jour et à ressorts dorés, do [illegible], acier argent, do forme gibecière or et argent, do [illegible] incrusté, or et argent, do écaille riche, cotes à filets, or et argent, tabatières en écaille, filets or et argent, peignes en écaille, en buffle et autres, riches cannes de fantaisie, [illegible] et autres, parapluies de toutes qualités, brosses à dents en écaille et autres, un grand assortiment de parfumerie en belle qualité, fabrique de [illegible], bougies et friandises, un grand assortiment de cheveux longs pour Messieurs les coiffeurs, etc. etc.
VICTOR,
12nov 16, St-Charles, entre Canal et Commune

A LOUER—Un magasin rue de la Douane, No. 40, entre la rue de Chartres et Passage de la Bourse.
Aussi—Installation de magasin à vendre. S'adresser à C. REDON,
14 nov Encoignure Chartres et Douane

NOURRICE—On désirerait trouver immédiatement au No 61, rue Dauphine, une nourrice saine, qui serait accouchée depuis 7 à 8 mois. On désirerait de bons gages [illegible] qui conviendrait. S'adresser au No 6[illegible], entre Bienville et Conti. 14nov—3

BOTTES, SOULIERS—175 caisses de [illegible] des navires Suffolk et E[illegible], à vendre par G. W[illegible]
14nov

A VENDRE.

DEUX magasins de grocéries dans les meilleures parties de la 1re municipalité, avec bail, les marchandises et l'installation, [illegible] maintenant d'excellentes affaires et seront vendus à de bons acheteurs à des conditions avantageuses. S'adresser à J. M. D. au bureau de ce journal.
31 oct—1m

Université de la Louisiane.—Département Académique.

Encoignure Commune et Philippa.
Professeurs pour la session de 1849–50

Latin et grec, Geo C. Anthon A. M. principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature française, Marc Roux
Les prix varient de $4 à $10 par mois.
Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal
29 oct—6m

P. H. MONSSEAUX,
MARBRIER,
No 218, rue St Louis, et au Vieux Bassin,
NOUVELLE-ORLEANS.

Tombes, Monuments, Inscriptions funèbres, et Ouvrages en marbre, de toutes descriptions, &c. Dépôt de CHAUX manufacturée dans les carrières de marbre de cap Girardeau (Missouri).
25avril—1an

A Vendre.

Une petite maison composée de 4 chambres et 2 cabinets, cuisine double, étable et autres dépendances, avec un jardin sur le derrière, planté d'arbres. Le dit propriété mesure 30 pieds de face sur 100 pieds de profondeur, mesure française. S'adresser au No 2[illegible] rue Poètes.
[illegible] nov—☞

CHAUX pour le maçon—500 barils chaux de marbre en débarquement du Josiah Lawrence, à vendre par P. H. MONSSEAUX,
12oct 218, rue St-Louis